

BRETTEVILLE SUR ODON

Arrondissement de CAEN

Canton de Caen I

Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT CINQ
Le 7 novembre 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage :
Le 21 novembre 2025

Etaient présents :

Monsieur	Patrick LECAPLAIN, Maire,
Mesdames :	ASSELINE, BARNAUD, COLLET, DAUSSE, FERY, HOCHET, LEFEVRE, MAJDOUBI, SANNIER, VIDEAU.
Messieurs :	BOUFFARD, DUTHILLEUL, FAUDOT, LE MASSON, LEBOURGEOIS, LESUEUR, MORAND, MORTREUX, RICHET, SAINT-MARTIN.

Présents : 21

Votants : 26

Absents :

Madame	DORÉ	(excusée pouvoir à JM.LESUEUR)
Madame	LOUBET	(excusée pouvoir à S.BOUFFARD)
Madame	RAINE	
Monsieur	BRUNEAU	(excusé pouvoir à X.RICHET)
Monsieur	DEGUSSEAU	(excusé pouvoir à O.SAINT-MARTIN)
Monsieur	SIMON	(excusé pouvoir à A.SANNIER.)

Maël FAUDOT est désigné secrétaire de séance

OBJET : FINANCES - CONVENTION TLPE REFPAC.

Alexandra SANNIER Maire adjoint Chargé des Finances rappelle que le Conseil Municipal a délibéré, en 2010, sur les modalités d'application de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, suite à la loi de modernisation de l'économie (*LME*).

Depuis 2023, la commune a délégué la gestion de la TLPE à la société REFPAC mais la convention arrive à échéance au 31 décembre 2025.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette nouvelle convention 2026-2028.

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20251117-20250603-AI
Date de télétransmission : 24/11/2025
Date de réception préfecture : 24/11/2025

.../...

.../...

Oui cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- ❖ AUTORISE le Maire à signer la convention de délégation de la TLPE à la société REFPAC (*ci-joint*).
- ❖ AUTORISE le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

Date de publication : le 21 novembre 2025

Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, 21 novembre 2025

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20251117-20250603-AI
Date de télétransmission : 24/11/2025
Date de réception préfecture : 24/11/2025